



CHÈQUE-SPORT : formulaire de demande d'intervention financière

en cas d'inscription à un club sportif affilié à une Fédération sportive belge reconnue.

(formulaire dûment complété est à déposer à la réception de la piscine Calypso durant les heures d'ouverture entre le 15 septembre 2025 et le 15 décembre 2025).

Conditions d'octroi de l'intervention financière

1. Le bénéficiaire doit être **domicilié à Watermael-Boitsfort**.
2. Le bénéficiaire doit être **né entre 01.01.2007 et le 31.12.2020**
3. L'inscription doit se faire dans **un club dont les installations sportives sont installées sur le territoire de la Région bruxelloise**.
4. **Le club doit être affilié à une fédération sportive belge reconnue par l'ADEPS**

L'intervention financière est limitée, par année civile, à 50 € (la cotisation annuelle du club doit être d'un minimum de 100 €) et par bénéficiaire. Après acceptation de la demande d'intervention financière, le paiement se fera dans un délai de 3 mois.

L'ASBL Parc Sportif des Trois Tilleuls octroie un budget de 25 000 € pour cette action de promotion du sport. Les demandes d'intervention seront traitées dans le cadre de cette enveloppe selon l'ordre de priorité suivant :

1. Pour une 1^{ère} inscription dans un club (promotion de la pratique sportive) ;
2. Pour une inscription dans un club de Watermael-Boitsfort ;
3. Pour une inscription dans un club qui assure une formation de leurs encadrants auprès de l'ADEPS ou d'un organisme agréé par l'ADEPS (incitation à la formation des encadrants) ;
4. Pour une demande d'intervention émanant du public féminin (promotion de la mixité dans le sport).

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE (écrire en majuscule) – **personne inscrite au club sportif**

N° de registre national (si disponible) :

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Rue :

Code postal :

Adresse mail du parent ou tuteur légal :

N° Mobile du parent ou tuteur légal :

Compte en banque du parent ou tuteur légal : BE



Signature du parent ou tuteur légal (en signant, je marque mon accord pour l'utilisation des données renseignées dans le cadre unique de l'attribution du chèque-sport)

À COMPLÉTER PAR LE CLUB SPORTIF affilié à une fédération sportive belge reconnue.

La direction du club sportif :

Affilié à la fédération sportive :

Certifie que la personne bénéficiaire, dont les coordonnées reprises ci-dessus, est domiciliée à Watermael-Boitsfort et est affiliée du au

☐ Cochez la case s'il s'agit d'une première inscription dans le club

Sport pratiqué :

Montant de la cotisation annuelle dans le club

La somme de a été perçue le

Cachet du Club sportif (obligatoire)

Date :

Nom et signature du responsable du club

Seul un formulaire entièrement complété sera recevable, n'oubliez pas de vérifier.

Règlement Général de Protection des Données :

*Les données collectées sont traitées en interne et serviront uniquement à l'attribution des chèques-sports.
Les données seront conservées durant une année.*

Date de réception de la demande :